

Écotaxe ajournée : au travail pour relever les vrais défis bretons !

C'est une décision courageuse qu'a pris le premier ministre Jean-Marc Ayrault le 29 octobre en annonçant la suspension de l'application de la taxe Borloo dite écotaxe.

En effet, contrairement à ce que veut faire croire la droite, le courage en politique ne consiste pas à s'obstiner et à imposer son point de vue mais à écouter et prendre le temps d'expliquer et de tenir compte de toutes les propositions. C'est pour cela que des études approfondies vont être entreprises.

Il s'agit d'un geste d'apaisement qui doit permettre de retrouver les conditions d'un dialogue avec l'ensemble des forces économique, syndicales et sociales. Maintenant, tous les acteurs de la filière agricole et agroalimentaire bretonne doivent se retrouver et reprendre le travail autour du plan annoncé le 30 septembre à Quimper par Guillaume Garot pour permettre à l'agriculture bretonne de retrouver son dynamisme. Les efforts de chacun doivent maintenant se concentrer vers un seul objectif : sauver et développer l'emploi en modernisant les exploitations et les usines, en investissant dans la recherche, l'innovation et la formation des salariés.

L'urgence consiste, encore et désormais, à soutenir les salariés de *Doux, Gad, Boutet Nicolas, Marine Harvest*... qui paient les erreurs des dirigeants de ses entreprises et coopératives. Depuis plusieurs mois déjà, le gouvernement, soutenu par les députés du Finistère, ainsi que le Conseil général et le Conseil régional, se mobilise pour trouver des solutions pour soutenir ces salariés et permettre de réorienter l'agriculture bretonne. Voilà le combat qui doit mobiliser l'ensemble des Bretons.

C'est d'ailleurs autour de la réorientation du modèle agricole breton et de la création d'une « *glaz économie* » (verte et bleue) que la majorité du Conseil régional, avait mené la dernière campagne des Régionales.

Mais en quelques jours, grâce à de puissants réseaux patronaux et politiques, la question économique, sociale et industrielle s'est « *transformée* » en question fiscale, comme dans les années 50, aux plus belles heures du poujadisme. Oubliés les 889 salariés de *Gad* qui viennent de perdre leur emploi et se battent pour obtenir de meilleures conditions d'indemnisation et de reconversion.



« L'urgence consiste à soutenir les salariés »

L'écotaxe, qui n'a pas été appliquée, serait à l'origine de tous les maux dont souffre la Bretagne ? On voit bien qui a intérêt à défendre ce point de vue. La droite, d'abord, qui a dirigé le pays pendant dix ans, qui a voté l'écotaxe et pense se refaire une virginité en instrumentalisant les difficultés des salariés et en reniant ce qu'elle a voté en 2009.

Mais aussi le patronat, qui porte une lourde part de responsabilité dans les défaillances d'entreprises et qui cherche à défendre ses intérêts. Tout comme la grande distribution, qui met à genou les producteurs mais fait semblant d'être solidaire avec les salariés de l'agroalimentaire.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 31/10/2013



Dossier de la semaine

Crise : les réponses des socialistes

Vers des critères
sociaux pour l'UEM

Pacte d'avenir



Du lobbying
ou de la propagande

Depuis le retour de la gauche au pouvoir, François Hollande et ses ministres, Stéphane Le Foll et Guillaume Garot notamment, travaillent à la réorientation de la politique agricole. Mais chacun peut comprendre qu'il faut du temps pour changer un modèle qui a mis plusieurs années à se construire.

Surtout si des acteurs majeurs de la filière font tout pour saboter les efforts accomplis, par exemple en allant faire abattre leurs animaux dans des abattoirs allemands. Le boycott de la réunion de l'observatoire sur l'écotaxe à Rennes, le 25 octobre, est de ce point de vue édifiant. Comment discuter avec des dirigeants patronaux qui pratiquent la politique de la chaise vide ?

Les socialistes, restent mobilisés pour défendre et développer l'emploi : notre force sera de remettre tout le monde autour de la table. 🌹

Marc COATANÉA
Premier secrétaire fédéral

Crise : les réponses des socialistes

La Bretagne, et le Finistère en particulier, traversent une grave crise économique et sociale. Pour y répondre, les élus socialistes, dans les municipalités, intercommunalités, au Conseil général, régional, au Parlement et au gouvernement sont mobilisés depuis l'annonce des premières difficultés dans les entreprises de l'agroalimentaire.



Priorité à la défense de l'emploi

Les origines de la crise

Il n'existe pas une origine commune à l'ensemble des difficultés que connaît l'économie finistérienne. Pierre Maille l'a rappelé à l'occasion de la session du Conseil général, du 17 octobre. « Il n'y a pas d'explication unique aux difficultés actuelles

des entreprises ou des filières : volaille, porc, légume, saumon... La concurrence des pays européens utilisant une main-d'œuvre peu payée, l'augmentation du prix des céréales ou de l'aliment à destination des élevages, les distorsions entre les parités des monnaies avec le Brésil en particulier, les stratégies des entreprises, l'absence de cohésion dans la filière porcine, la disparition, annoncée depuis longtemps, des mécanismes européens de restitution... »

Au même moment, à Rennes, Richard Ferrand, président du groupe Socialistes et Apparentés à la Région, pointait précisément les responsabilités des entreprises. Dans son discours à la session du mois d'octobre, l'élu finistérien a tenu à rappeler les responsabilités de chacun. Et d'abord celles des dirigeants des entreprises qui ferment les usines et licencient les salariés. « Chez *Doux*, les stratégies industrielles erratiques et l'absence de stratégie sur des marchés en régression, je pense à la dinde, ont généré le désastre que l'on sait. Ainsi, les profits réalisés en Bretagne ont été investis naguère, notamment au Brésil, en pure perte », a rappelé le député de la 6^e circonscription.

« Si j'évoque *Marine Harvest*, ce sera pour vous rappeler que ce groupe scandinave, qui promet à la bourse d'Oslo de gagner cette année 500 millions d'euros net, veut se débarrasser d'une usine

pour aller fabriquer du saumon premier prix en Pologne, avec des travailleurs premiers prix, c'est-à-dire exploités et mal payés », a dénoncé Richard Ferrand.

« La CECAB, et *Gad*, où que ce soit en Bretagne, se fracassent par l'incurie de ces dirigeants et l'absence totale de solidarité des filières ».

Pour Richard Ferrand « l'heure de rendre des comptes est venue, même si finalement, l'ensemble de ces responsables qui dénigrent régulièrement toute forme d'action publique pour vanter les mérites du seul libéralisme, se retournent aujourd'hui vers les pouvoirs publics pour leur faire porter le chapeau de leurs erreurs et de leurs fautes ».



Table ronde, le 17 juillet à Lampaul-Guimiliau

« Soyons concrets : lorsque *Gad* à Lampaul décide d'un plan de licenciement limitant l'indemnisation des salariés à sa plus simple expression, c'est-à-dire aux strictes limites de la loi... Et bien c'est parce que les actionnaires de ce groupe, qui siègent au Conseil d'administration, ont choisi de ne pas doter le plan social de moyens supplémentaires. Or, les grands groupements auraient les moyens de le faire mais ils préfèrent se dire quasiment solidaires de ceux qu'ils licencient pour que ce soit l'État et l'argent public qui se substituent à leurs défaillances. Pendant ce temps, ils embauchent, à Josselin, 160 travailleurs de l'Est avec l'aide d'un bureau allemand de recrutement. Et ils aiment la Bretagne ! C'est ajouter le déshonneur à l'incurie », a dénoncé Richard Ferrand.

Jusqu'au bout, les salariés ont été obligés de se battre pour faire reconnaître leurs droits. Le 24 octobre, après une journée de négociations à la préfecture de Quimper, entre les délégués syndicaux de l'entreprise *Gad* et la direction de la CECAB, une

Vers des critères sociaux pour l'UEM :

Le 16 octobre, le sénateur François Marc est intervenu pour défendre la mise en place d'un tableau de bord comprenant des critères sociaux, en incitant la Commission européenne à se montrer moins timide. Le 2 octobre, la Commission européenne, dans une communication, proposait la mise en place d'un tableau de bord comprenant des critères sociaux. « Enfin, la dimension sociale est reconnue dans la gouvernance de l'Union Économique et Monétaire (UEM) », s'est félicité le sénateur du Finistère. « Cette démarche est tout autant légitime que nécessaire car les déséquilibres sociaux sont aussi déstabilisants que les déséquilibres économiques. J'encourage le gouvernement à l'appuyer en incitant la Commission à se montrer moins timide. Voyez la situation en Bretagne, où je suis élu, dans l'industrie agroalimentaire, qui subit de plein fouet la concurrence des travailleurs détachés en Allemagne. Avec le salaire minimum, sur lequel François Hollande a obtenu d'Angela Merkel d'ouvrir la discussion, en mai dernier, j'espère que nous mettrons fin à cette course au moins-disant social », a indiqué François Marc.

« Ce sera le gage d'un vivre ensemble européen, je dirais même que ce salaire minimum donnera à l'Europe l'épaisseur humaine qui lui manque », a-t-il poursuivi.

En effet, l'UEM ne fonctionnera que si l'on crée et fait fonctionner un système de résolution unique des crises bancaires. L'union bancaire doit encore surmonter des obstacles juridiques et politiques. « Pour rétablir la confiance dans la zone euro, nous devons nous soumettre véritablement aux stress tests et en tirer toutes les conséquences », a insisté le sénateur du Finistère.

« Pour conclure, à côté de la discipline budgétaire, la solidarité est un gage de solidité de la zone euro et d'une intégration politique renforcée que j'appelle de mes vœux ! »

assemblée générale avait lieu sur le site de l'entreprise de Lampaul-Guimiliau afin qu'Olivier Le Bras, représentant syndical FO, rende compte aux salariés des propositions négociées la veille avec la direction.

« **La salle était comble et les salariés tendus, fatigués par des mois de combat** », se souvient la députée Chantal Guittet qui assistait à cette AG. « **Olivier Le Bras commence à expliquer ce qu'ils ont obtenu après des heures de négociation la veille et là, surprise, en lisant l'accord envoyé par la CECAB, le matin même pour signature par les salariés, les termes de l'accord ne sont plus ceux sur lesquels les deux parties étaient tombées d'accord** », explique Chantal Guittet qui a immédiatement saisi le préfet pour lui demander de faire respecter l'accord. « **Cet épisode en dit long sur le manque de respect des dirigeants de la CECAB à l'égard de leurs salariés** », commente la députée. Le 25 octobre, Marylise Lebranchu est venue à la rencontre des salariés pour les assurer du soutien du gouvernement.

Le gouvernement a bien pris la mesure de la crise

En effet, pour répondre à la détresse des salariés licenciés, le gouvernement a rapidement réagi. À plusieurs reprises, le ministre de l'Agroalimentaire, Guillaume Garot, est venu dans le Finistère : pour rencontrer les dirigeants du groupe *Doux* à Châteaulin, pour rencontrer les élus de Lampaul-Guimiliau et les salariés de *Gad* ou pour lancer le plan agro agri Bretagne à Quimper.

« **Le gouvernement a pris la mesure de cette crise sans précédent et répond à l'urgence des situations individuelles des entreprises et des salariés** », souligne Gwenegan Bui.

Il l'a fait de plusieurs manières. « **D'abord en accordant une aide d'urgence de 15 millions d'euros aux entreprises les plus en difficulté pour soulager les trésoreries exsangues et pour aider les entrepreneurs à porter les investissements d'avenir** », explique le député.

Il a également décidé d'opérer une ouverture anticipée du Crédit d'impôt compétitivité emploi qui allégera la masse salariale des entreprises de 4 % la première année, puis de 6 % la deuxième.

« **La mise en place d'un Contrat de sécurisation professionnelle renforcé permettra aux salariés, de *Gad* notamment, de bénéficier de 97 % de leur salaire, pendant un an, ainsi que d'un suivi personnalisé** », poursuit le député.

Ces réponses d'urgence viennent en complément du Pacte d'avenir pour la Bretagne, (*voir encadré*) impulsé par le gouvernement et piloté par Gilles Ricono, ancien directeur des services de la Région Bretagne. Ce pacte, à plusieurs volets, prévoit les actions durables qui prépareront l'avenir économique et social de notre territoire.

L'écotaxe ajournée

C'est dans ce contexte que devait intervenir la mise en place de la taxe Borloo dite écotaxe. Elle n'était donc en rien responsable des difficultés que connaissent les salariés de *Gad*, de *Doux*, de *Boutet Nicolas* ou de *Marine Harvest*. Cependant, compte tenu de la situation économique et sociale, particulièrement tendue dans la région, elle cristallisait un fort mécontentement. Dans ces conditions, il était plus sage d'en suspendre la mise en place.

C'était le sens des interventions des élus socialistes finistériens. Ils ont été entendus par le Premier ministre qui a eu la sagesse de décider d'en suspendre l'application. Ce geste d'apaisement doit maintenant permettre à l'ensemble des dirigeants économiques, syndicaux et politiques de s'asseoir autour d'une même table et de consacrer leurs efforts à défendre et développer l'emploi. 🍷



Les socialistes mobilisés pour l'emploi

Pacte d'Avenir



Photo : Matignon

Le 16 octobre, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a réaffirmé la mobilisation du gouvernement pour répondre aux situations d'urgence sociale et territoriale de la Bretagne. Il s'est engagé à ce que l'État, aux côtés de la Région, des collectivités locales et des acteurs économiques, aide la Région à surmonter ses difficultés actuelles et à préparer son avenir économique et social.

Un Pacte d'avenir Bretagne sera finalisé d'ici la fin de l'année. Ce Pacte reposera sur trois piliers :

- les annonces du 16 octobre : 15 millions pour les entreprises, l'ouverture anticipée du crédit d'impôt et le contrat de sécurisation professionnelle ;

- le Plan Bretagne pour l'agroalimentaire que le préfet et le président du Conseil Régional ont déjà commencé à préparer, l'accélération du Contrat de Plan entre l'État et la Région. Ce contrat de Plan portera sur cinq axes essentiels : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; les filières d'avenir et l'usine du futur ; les infrastructures et usages du numérique ; les mobilités multimodales ; et la transition écologique et énergétique.

L'ensemble des actions entreprises pour la Bretagne seront suivies par un comité de pilotage placé sous l'autorité du Premier ministre et associant les ministères concernés et le préfet de Région. Gilles Ricono rejoindra le cabinet du Premier ministre pour suivre les questions d'aménagement du territoire et, en particulier, le Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Du lobbying ou de la propagande ?

Les manifestations et la campagne médiatique contre l'écotaxe n'ont rien de spontané. L'association *Produit en Bretagne* est aux avant-postes dans la contestation. Dans un communiqué long de cinq pages, ce lobby reprend tous les poncifs libéraux. Ainsi, en exerçant de ce document, daté du 23 octobre, on peut lire cette phrase attribuée à Colbert « *L'art de l'imposition consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus possible de plumes avec le moins de possible de cris* ». Le ton est donné.

Ensuite, *Produit en Bretagne* s'attaque « *au carcan administratif* », responsable de la crise de l'agroalimentaire. En effet, si les producteurs de porcs pouvaient construire des usines de méthanisation sans contrôle, la production serait plus importante. « *La concurrence sauvage et inacceptable sur les coûts salariaux explique, en partie, la non compétitivité bretonne, mais l'administration française double la mise* », peut-on lire dans ce communiqué qui se termine par ce chef-d'œuvre de la mauvaise foi : « *Les portiques sont très efficaces dit-on. Camions légers et automobilistes, prenez date !* ».

Agenda

21 novembre
Vote sur les listes
aux Municipales
(hors dérogation) et
Européennes, dans
les sections.

22 novembre
18h45 : Conseil fédéral
au local du PS à Brest.

29 novembre
Convention fédérale pour
les Municipales.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1023 - Vendredi 1^{er} novembre 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Quelle Bretagne en 2030 ?



Le Conseil régional agit au quotidien pour l'éducation, l'économie, la formation. Mais il doit aussi

fixer un cap pour préparer l'avenir. C'est dans cet esprit qu'il vient de lancer « Bretagne 2030, ensemble imaginons la Bretagne de demain ».

Toutes les Bretonnes et les Bretons sont invités, sur internet et lors de 12 réunions publiques, à exprimer leur vision de la région en 2030.

« C'est aujourd'hui, au cœur des difficultés, que nous devons préparer la Bretagne de demain », explique Pierrick Massiot, président du Conseil régional. « Cet enjeu de construction d'une vision à long terme, pour notre Région, concerne l'ensemble des Bretonnes et des Bretons. »
Quels sont vos espoirs ?

Quelles sont vos craintes ? Quel visage aurait la Bretagne de vos rêves ?

Pour répondre à toutes ces questions, chacun peut se rendre sur le site internet, mis en ligne à cette occasion, ou participer aux réunions publiques, organisées dans l'ensemble de la région.

Dans le Finistère trois réunions publiques seront proposées :
- le 12 novembre à Quimper, lycée Chaptal à 18h30 ;
- le 13 novembre à Carhaix, Espace Glenmor à 18h30 ;
- le 14 novembre à Brest Foyer Saint-Marc à 18h30.

En savoir plus : <http://bretagne2030.jenparle.net/>

Annonces légales & judiciaires

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
Mail : contact.peters@bpmconseils.fr

AUDITION PASTEUR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 43, rue Louis Pasteur
29200 BREST
480 037 589 RCS BREST

L'associé unique, par décision en date du 22 août 2012 a modifié l'objet social de la société qui sera désormais :

- L'équipement des déficients de l'ouïe et de la vue ;
- La commercialisation au détail de produits d'audioprothèse, d'optique et accessoires rattachés auprès de particuliers et entreprises et prestations de services dans ces domaines ;
- La réparation et l'entretien de ces dits appareils ;
- La propriété et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes sociétés commerciales ou civiles, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription, d'achat ou d'échange de titres ou de droits sociaux ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ;

- Toutes prestations de services commerciales, administratives et financières à l'égard notamment de ses filiales ;

- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles et droits mobiliers et immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ;

- Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe et susceptible de contribuer au développement de la société.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Dépôt légal des formalités au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
Mail : contact.peters@bpmconseils.fr

SODI OUEST

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 620 euros
Siège social : 65, rue Georges Clémenceau
29400 LANDIVISIAU
347 900 102 RCS BREST

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2011 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gaétan MAUCURIER, demeurant à SAINTE MAXIME (83120) 103, Route du Plan de la Tour, Domaine Maxime PARC - Villa 3001, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à BREST (29200) 3, rue Kéravel. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SCP CHEVALIER - MERLY

Société d'Avocats
2, rue du Calvaire
35510 CESSON SÉVIGNÉ

GUILBAUD

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 106, avenue de la Gare
29900 CONCARNEAU
RCS QUIMPER 531 168 169

Aux termes des décisions du 14 février 2013, l'actionnaire unique a nommé la société PROFIDES, SAS au capital de 220 000 euros dont le siège social est situé à SAINT JACQUES DE LA LANDE (35136) 14, rue Jacqueline Auriol - Parc d'activité d'Airlande, immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 521 611 905, représentée par son Président, Antoine CHATEL, en qualité de Présidente, à compter du même jour, en remplacement de la société PIERANN.

Pour avis,
La Présidence.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
Mail : contact.peters@bpmconseils.fr

DZ AUDITION

SARL au capital de 37 000 euros
Siège social : 13, rue Duguay Trouin
29100 DOUARNENEZ
334 665 940 RCS QUIMPER

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 18 octobre 2013 a désigné en qualité de nouveau gérant de la société, à compter du 18 octobre 2013 et pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Caroline BORDEAU, démissionnaire, Monsieur Gaël JETTAIN, demeurant 7, quai Jean Moulin - 29510 ÉDERN.

Dépôt légal des formalités au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Pour avis,
La Gérance.

INSERTION - AMÉNAGEMENT DU RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M^e Alain AMELOT, Notaire Associé de la société Civile Professionnelle « Michel COROLLER, Jean-Pierre BEYER, Alain AMELOT, Agnès LANOË et Caroline BEYER-CARETTE, Notaires Associés » titulaire d'un Office Notarial à FOUESNANT (29170) 41, rue de Kérougué, le 16 octobre 2013,

Monsieur Alain ARNOLD, Chef d'entreprise, et Madame Guénaëlle Augustine Jeannine HEMERY, employée de banque, son épouse, demeurant ensemble à QUIMPER (29000) 51, rue du président Kennedy, soumis au régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat préalable à leur union, célébrée le 23 juin 1979 à QUIMPER,

Ont aménagé leur régime matrimonial en stipulant une clause de préciput en faveur de l'époux survivant portant sur divers biens de nature immobilière et mobilière dépendant de leur communauté et en stipulant pour le surplus des biens, une clause d'attribution au profit du conjoint survivant soit en pleine propriété, soit en usufruit, soit en pleine propriété et en usufruit à son choix.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domiciliaire a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

Pour toute impression,
création, contactez Elodie à
l'adresse_pafimp@wanadoo.fr
ou au 02 98 43 11 44.